

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
28/11/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : M. PINTO, Proviseur
Secrétaire : Mme BONGIOVANNI, Provisseure-Adjointe

Le quorum étant atteint avec 22 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 18H03.

- Adoption du PV du CA du 07/11/17
Voté à l'unanimité, 22 votants

Avant de passer au vote de l'ordre du jour, M. Pinto, Proviseur, propose de rajouter un point supplémentaire concernant la mise au rebut du véhicule Peugeot 106 du Lycée (CA du 7 novembre 2017) ; une nouvelle proposition est faite aux membres du CA, à savoir celle d'en faire le don au lycée des métiers de l'automobile (Lycée FERTET à Gray.)

Vote à l'unanimité du nouvel ordre du jour, 22 votants

M. le Proviseur énonce l'ordre du jour du C.A.

Ordre du jour :

1 – Organisation de l'action éducatrice

- Modification du règlement intérieur

Une modification au règlement intérieur est proposée : le bulletin trimestriel serait remis aux élèves et les parents informés par SMS et communication sur Pronote que le bulletin a été donné en précisant la date de remise.

M. le Proviseur explique cette nouvelle façon de procéder, afin de réduire les frais postaux « envoi des bulletins » qui s'élèvent à plus de 1500 euros par année.

M Longet demande s'il est possible de le préciser sur le dossier d'inscription pour l'année prochaine. M. le proviseur Pinto approuve cette idée.

M. Marcesse, représentant des parents d'élèves, indique que pour sa part, il aurait souhaité un accompagnement de cette nouvelle façon de procéder, et pas de le proposer pour cette année scolaire.

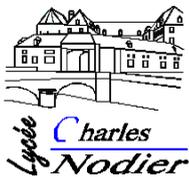
La proposition de modification pour le 1.3 du règlement intérieur est donc :

A la fin de chaque trimestre, suite au conseil de classe, il sera remis un bulletin aux élèves qui les informe des résultats obtenus par discipline, des appréciations des professeurs, du chef d'établissement ou son représentant.

Un envoi par courrier peut également être organisé à la demande expresse du parent.

Les parents seront informés via pronote et par un sms que le bulletin a été remis à leur enfant

Vote : 1 contre 21 pour



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
28/11/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

- Validation du programme UNSS et bilan moral et financier

M. Pinto tient à féliciter l'ensemble des élèves participants à l'UNSS et les professeurs qui encadrent. En effet, l'UNSS du lycée est active : la bonne santé de cette association est aussi due au fait qu'elle travaille en partenariat avec d'autres établissements ce qui permet une plus large diversification des domaines proposés. Pour le budget, M Pinto rappelle que l'UNSS bénéficie de subventions de l'ANAP et non pas FSE (la modification devra être portée sur les documents). Une précision est donnée sur le fait que les licenciés de club sont acquittés des droits d'adhésion à l'UNSS.

Le programme et le bilan moral et financier de l'UNSS est mis au vote.

Voté à l'unanimité, 22 votants

- Validation des projets de voyages scolaires :

- **Un voyage en Espagne** qui se déroulera du 02/04 au 08/04/18, avec la venue des Espagnols du 19/03 au 23/03/18, sera organisé pour deux classes de seconde (20 élèves concernés et 3 accompagnateurs). La participation des familles s'élèverait à 290 euros. Le projet pédagogique et le budget sont expliqués et soumis au vote.

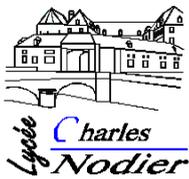
Voté à l'unanimité, 22 votants

- **Raid blanc** : un raid qui se déroulerait du 10 au 12 janvier 2018. M Longet, professeur organisateur de cette sortie, explique les modalités et les objectifs de cette manifestation. Un raid proposé aux élèves de Terminales (environ 30) à la Chapelle des Bois dans le but de découvrir des activités sportives nordiques (ski, raquettes ou luge.) Participation des familles : 130 euros.

Voté à l'unanimité, 22 votants

- **Raid VTT** : un raid qui se déroulerait du 27 mai au 1 juin 2018. M Longet, professeur organisateur de cette sortie, explique les modalités et les objectifs de cette manifestation. Un raid proposé aux élèves des 7 classes de Seconde en Auvergne dans le but de découvrir l'activité sportive du VTT mais aussi « être un sportif citoyen » et découvrir une région. Participation des familles : 130 euros.

Voté à l'unanimité, 22 votants



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
28/11/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Pour l'ensemble des sorties ou voyages, il est rappelé que des fonds sociaux sont mobilisables pour venir en aide à un financement des familles ; il suffit de se faire connaître auprès des services du lycée et de monter un dossier. Une information plus générale sera faite aux familles afin qu'elles n'hésitent pas à solliciter ces fonds. (Très peu demandés au lycée Nodier).

2- Fonctionnement matériel et financier :

- Décisions budgétaires modificatives (DBM).

M. Grosjean, Gestionnaire, présente les DBM pour information 19 à 22 puis la DBM pour vote n°23.

Le lycée Charles Nodier a été dans l'obligation de reverser au lycée Jacques Prévert une subvention de 9 000 euros versée par erreur sur le compte bancaire du Lycée Charles Nodier par la Région Bourgogne Franche-Comté en 2013.

Problème : les fonds ont été employés à hauteur de 8 016,70 € pour l'achat de mobilier (ordre de recette n°36 bordereau 4 - mai 2014).

M. le Proviseur a tenté depuis d'obtenir une régularisation par la collectivité de tutelle en faveur du Lycée Charles Nodier. Les démarches n'ont pas abouti et la collectivité régionale a exigé que M. l'Agent comptable reverse les fonds au lycée Prévert, cette année.

La mandat de régularisation a été imputé en exécution du budget de l'exercice 2017 au service ALO ADMIN ODIV.

Le montant du prélèvement sur le fonds de roulement proposé a été ajusté au vu du niveau de consommation des crédits du service ALO.

Voté à l'unanimité, 22 votants

- Budget pour l'année 2018.

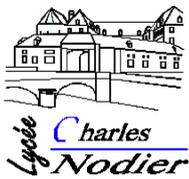
M. Pinto explique le cadre qu'il a défini et les principaux objectifs budgétaires ; il souhaite notamment dégager un maximum de ressources pour soutenir les projets (nombreux) au lycée et limiter au maximum les virements à l'intérieur des services.

M Grosjean présente le budget à partir des documents qui avaient été transmis. Il rappelle succinctement les modalités de calcul de la dotation de fonctionnement 2018 et il donne lecture des prévisions de recettes et de dépenses.

Le fonds de roulement est présenté de manière détaillée. Il laisse apparaître un déficit qui ne nuit pas à la trésorerie de l'établissement ; le calcul des besoins en fonds de roulement aboutit à un résultat négatif. Cela signifie que les dettes, essentiellement les subventions versées mais non dépensées à ce jour, apportent des liquidités suffisantes

Besoin en fonds de roulement = 01/01/2017 : - 99 706,94 € / A ce jour : - 37 783,68 €

Voté à l'unanimité, 22 votants



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
28/11/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

- Dons en relation avec l'organisation d'une sortie scolaire

Au cours du précédent conseil d'administration, une délégation avait été donnée au chef d'établissement pour pouvoir organiser des sorties scolaires à la journée sans solliciter le vote préalable du Conseil d'administration. Il s'agit maintenant de pouvoir constater dans le budget d'une sortie scolaire une ressource provenant d'un don sans devoir réunir le conseil d'administration.

Voté à l'unanimité, 22 votants

- Proposition de changement d'affectation d'un véhicule sans immatriculation domaniale

Au vu du rapport de M. le Proviseur, le Conseil d'administration du lycée propose de changer l'affectation du véhicule PEUGEOT 106 afin qu'il soit mis à disposition du Lycée des métiers de l'automobile H. Fertet de Gray pour une utilisation pédagogique.
Cette délibération annule la délibération 16-2017/2018 adoptée le 07/11/2018 qui prévoyait une mise au rebut.

Voté à l'unanimité, 22 votants

3 - Contrats, conventions et marchés

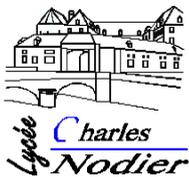
M. le Proviseur sollicite l'autorisation de signer la convention tripartite conclue avec le lycée Jacques Duhamel et la Région Bourgogne Franche Comté pour assurer l'hébergement des internes garçons du lycée Charles Nodier

Voté à l'unanimité, 22 votants.

4 - Questions diverses :

A la question posée par les personnels du lycée , à savoir pour quelle raison il est demandé depuis quelques jours , aux agents de la loge , de garer le soir les deux véhicules du lycée sous le préau de la cour des Dames d'Ounans et de les ramener avant l'arrivée des élèves, dans la cour du bâtiment la Charité pour la journée .

M. Pinto répond que cette mise à l'abri permet d'améliorer la conservation dans le temps des véhicules qui nous sont confiés par la Région (fait pour son véhicule personnel et donc généralisé).



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
28/11/2017

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

A la question posée par les enseignants sur les nouvelles sonneries, M. Pinto répond que cette organisation n'a pas modifié les horaires de cours de l'établissement et qu'elle correspond à ce qui est écrit dans le règlement intérieur. De plus, ces nouvelles sonneries - 5mn avant la sonnerie de cours lors des récréations - ont été mises en place à la demande des professeurs après deux rencontres. Il est décidé de les enlever.

A la question posée sur les conseils de classe et leur planification dans le temps, il est répondu que pour le 2ème trimestre, l'ajout du vendredi renforcera les plages horaires pour éviter 3 conseils de classes à la suite.

La séance est levée vers 20h 00.

Le Président : M. Jean-Pierre PINTO, Proviseur



Secrétaire de séance : Sophie Bongiovanni, Proviseure-adjointe

